

## Règlements St-Mag Crashed Tôle

Règlements de course avec contact

Règlements de la course de bazous crashed tôle du Festival de St-Magloire

1. Toutes les voitures devront être immatriculées auprès de la SAAQ sous peine de disqualification.
2. Le casque protecteur est obligatoire. Un coureur qui l'enlève durant la course sera automatiquement disqualifié.
3. Les participants doivent être âgés de 18 ans et +. Les participants de 16 ou 17 ans seront acceptés seulement s'ils ont l'autorisation des parents.
4. La présence de boissons alcoolisées dans le véhicule n'est pas permise sous peine d'expulsion.
5. Le numéro qui vous est donné lors de votre inscription devra être inscrit sur chaque côté de la voiture et ce numéro ne doit pas être changé avec une autre voiture durant la journée.
6. Comme dans toutes les autres disciplines sportives, il y aura des arbitres et ceux-ci devront être respectés par les coureurs et les mécanos sous peine de disqualification pour la course ou pour toute la journée.
7. Tous les concurrents devront être arrivés avec leur auto de course au plus tard à 10h30 dans le paddock samedi le 3 septembre 2011. Le premier départ sera donné pour 13h00.
8. La batterie devra être fixée à l'intérieur de la voiture.
9. Le réservoir à essence devra être bien fixé à l'intérieur de la voiture. Toute perte d'essence dans l'auto amènera la disqualification.
10. Le réservoir à essence en-dessous de la voiture devra être enlevé.
11. Toutes les vitres (sauf le pare-brise avant) et accessoires comme : lumières avant et arrière, clignotants et autres pièces pouvant faire de la vitre ou débris inutiles devront être enlevés avant l'arrivée sur le terrain. L'organisation du festival mettra à la disposition des coureurs un conteneur à déchets afin qu'ils puissent y jeter leurs débris.
12. Il devra y avoir un renfort dans la porte du conducteur et un renfort pour le toit à l'intérieur (road cage). Les portes et le coffre devront être attachés solidement et raisonnablement de même que le réservoir à essence.

13. Chaque voiture devra avoir des freins adéquats sous peine de disqualification.
14. Le chauffeur a le droit de mettre de l'eau dans ses pneus ou de mettre 2 pneus sur la même roue, mais aucun type de crampons ne sera permis.
15. Tous les systèmes de refroidissement devront être sous le capot et remplis avec de l'eau uniquement. Les refroidisseurs à transmission seront permis uniquement s'ils sont sécuritaires.
16. Les concurrents devront avoir les outils et les pièces nécessaires, rien ne sera fourni sur le terrain.
17. Si l'auto arrête sur la piste de course, le coureur doit demeurer dans le véhicule.
18. Un conducteur pourra être disqualifié en tout temps s'il est pris en défaut ou s'il n'est pas en état de conduire.
19. Il est interdit de frapper et ou de heurter la porte d'un chauffeur.
20. Si la porte d'une auto s'ouvre pendant la course ou s'il y a un blessé ou en cas de feu, la course sera immédiatement arrêtée.
21. Si une auto est renversée sur le côté ou sur le toit au cours de la course, elle sera remise sur ses roues après la course à moins qu'elle revienne d'elle-même sur ses roues et que son état lui permette de continuer la course. Les juges de la course pourront en décider.
22. Après deux incendies consécutifs dans une même auto, la voiture sera automatiquement disqualifiée au début du troisième incendie.
23. Toutes les autos de course qui seront demeurées sur le terrain le lundi suivant deviendront la propriété du Festival de St-Magloire.
24. Tous les coureurs qui ne seront pas arrivés pour le tirage au sort seront automatiquement dans la dernière course.
25. Les coureurs qui iront sur la piste sans y être autorisés pourront être disqualifiés.
26. L'organisateur de la course aura les mêmes droits et privilèges que les autres arbitres; cependant en cas de désaccord de décision entre les arbitres, l'organisateur tranchera la décision finale et ce pour toute la durée de la course.
27. Si le mécano va sur la piste pendant une course, le conducteur sera disqualifié.

28. Il est défendu aux spectateurs et aux coureurs d'entrer de la boisson alcoolisée ou autre sur le terrain du festival puisqu'il y a un service de bar sur place.

29. Toutes conduites pouvant entraîner des blessures aux spectateurs et / ou aux coureurs sont interdites et entraîneront une disqualification à son auteur.

30. La course n'est pas une démolition, les contacts sont permis, mais c'est une course.

31. Si une voiture n'est pas conforme au règlement, elle devra s'y soumettre sinon, elle sera disqualifiée

32. Le Festival fera un tirage au sort de l'utilisation d'une voiture pour participer à la course. Il est entendu qu'après la ou les courses, la voiture du tirage avec tous ses accessoires demeure la propriété du Festival.

33. Courses de voitures (4 cylindres, 6 cylindre, 8 cylindres) selon inscription.

34. Les conducteurs participants devront signer, avant que ne débute la course, une lettre dégageant de toute responsabilité les organisateurs, Le Festival de St-Magloire ainsi que la municipalité de Saint-Magloire de tout dommage pouvant survenir lors de la course.